



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/34/Add.1  
17 juin 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-dixième réunion  
Bangkok, 1 – 5 juillet 2013

**Addendum**

**PROPOSITION DE PROJET: INDE**

Le présent document apporte les modifications décrites ci-après:

- **Ajouter** le paragraphe 19 (bis) suivant:

19 (bis). Suite à la publication du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/34, le Secrétariat a reçu des informations de la Banque mondiale qui ont permis de clarifier davantage le plan de travail soumis à la présente réunion et décrit aux paragraphes 4 à 7 du document. Le Secrétariat présente ci-après au Comité exécutif ses observations et clarifications concernant le plan de travail:

- a) La Banque mondiale a soumis une nouvelle version révisée du plan de travail, différente des autres versions soumises aux réunions antérieures. Les activités sont désormais concentrées sur le fonctionnement continu de l'UGP, quoiqu'un certain nombre d'activités soient prévues essentiellement pour poursuivre l'élimination du CTC pour les petits utilisateurs et permettre l'utilisation du CTC produit exclusivement comme matière première. De telles dispositions sont justifiées principalement par la nature très diversifiée de l'utilisation antérieure du CTC en Inde, malgré le fait que le plan d'élimination avait permis de lancer une vaste campagne de sensibilisation, de recherche et de formation exemplaire auprès des petits utilisateurs de CTC. Le Secrétariat considère donc que les éléments connexes sont admissibles et étroitement liés à l'élimination du CTC stipulée dans l'accord. De même, de l'avis du Secrétariat, le financement d'une publication peut être considéré à cet égard comme étant admissible. Par contre, compte tenu de la situation générale de la consommation de CTC en Inde et l'élimination poursuivie depuis trois ans, il semblerait peu utile d'avoir des activités appuyées par le Fonds multilatéral. Le Secrétariat a informé la Banque mondiale de son opinion et la Banque mondiale a répondu que la soumission est conforme à l'Accord conclu entre l'Inde et le Comité exécutif en vue de l'élimination de la consommation et

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

de la production du CTC, et que tout fonds restant fourni à l'Inde en vertu de l'Accord peut être utilisé comme le pays l'entend, pour assurer l'élimination du CTC de la façon la plus harmonieuse et la plus efficace possible. L'accord comprend en outre une disposition statuant que les éléments de financement de l'accord ne seront pas modifiés sur la base de toute décision ultérieure du Comité exécutif qui risque d'affecter le financement de tous autres projets du secteur de la consommation/production ou de toutes autres activités connexes dans le pays;

- b) Le Secrétariat a noté, d'après le rapport périodique, que le solde des fonds dont la Banque mondiale dispose s'élève à 696 874 \$US, et que ces fonds semblent être totalement engagés (voir aussi le Tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/34). La Banque mondiale est l'agence d'exécution responsable du financement de l'UGP et des activités générales connexes figurant dans le plan de travail. Le Secrétariat a communiqué ces observations à la Banque mondiale, qui a répondu qu'effectivement, le plan de travail soumis concerne exclusivement les fonds disponibles à la Banque mondiale. Le Secrétariat a été informé en outre que le montant estimatif de 1 040 736 \$US disponible pour des activités d'assistance technique [...] est fondé sur l'analyse détaillée la plus récente et le rapprochement des fonds disponibles pour le projet fondé sur la dernière mission et l'examen des états financiers avec l'intermédiaire financier. D'après la Banque mondiale, la raison pour laquelle le solde de 1,04 millions \$US destiné aux approbations est supérieur au chiffre indiqué dans le rapport périodique de 2012 est qu'un montant de 230 000 \$US destiné au secteur de la consommation est maintenant disponible parce qu'une entreprise a été jugée non admissible et que trois autres entreprises n'ont pas rempli les conditions qui auraient permis la libération du paiement final;
- c) Se fondant sur le conseil du Secrétariat concernant les soldes restants des différentes agences d'exécution et en réponse à une question connexe, la Banque mondiale a précisé que toutes les activités restantes au titre du plan d'élimination du CTC en Inde sont indiquées dans le plan de travail. Du point de vue du Secrétariat, aucune autre activité ne sera liée aux soldes détenus par le Gouvernement du Japon en sa qualité d'agence d'exécution bilatérale et par l'ONUDI, et les soldes devraient être retournés sous peu, indépendamment de toute décision que le Comité exécutif pourrait prendre concernant le plan de travail soumis par la Banque mondiale;
- d) Le Secrétariat a observé que le financement proposé pour la gestion en cours de l'UGP jusqu'à la fin de 2013 semble être substantiel par rapport à la période restante de mise en œuvre. La Banque mondiale a expliqué que le plan de travail présenté dans ce document a été soumis à plusieurs reprises à des réunions antérieures, mais qu'il n'a pas été approuvé pour diverses raisons nécessitant de plus amples discussions. Or, le travail de l'UGP devait se poursuivre et des dépenses connexes ont dû être engagées même en l'absence d'un plan de travail approuvé; le soutien à l'UGP a en fait été approuvé plusieurs fois comme activité, dans chaque plan de travail qui avait été soumis précédemment. La Banque mondiale demande 280 000 \$US pour les dépenses liées à l'UGP, dont environ 200 000 \$US couvriront des dépenses déjà faites et les dépenses qui restent jusqu'à ce que l'accord de subvention expire à la fin de 2013;
- e) Le Secrétariat voudrait soulever un certain nombre de questions sur le concept de financement d'un UGP lié à l'élimination du CTC au-delà de 2013 et sur la procédure proposée par la Banque mondiale;

- i) Un financement est demandé pour la tâche spécifique de maintenir un UGP bien au-delà de l'achèvement des activités d'élimination et la date d'élimination de la substance visée pour permettre la supervision et l'établissement de rapports. Le Secrétariat reconnaît que le CTC est un produit dérivé de la production du chloroforme, et il est à son tour un produit précurseur du HCFC-22 et du polytétrafluoréthylène (PTFE); sa production ne peut donc être évitée et se poursuivra sans doute en grande quantité, ce qui impose au Gouvernement la nécessité à long terme d'en surveiller la production et l'utilisation subséquente comme matière première ou la destruction; le CTC diffère en cela d'un certain nombre d'autres substances réglementées au titre du Protocole de Montréal. Le plan d'élimination et les activités proposées comme plan de travail pour le reste de l'année apportent les outils nécessaires pour assurer la supervision et l'établissement de rapports (programmes informatiques, etc.); les versions précédentes du plan de travail contenaient également d'autres activités permettant de simplifier la surveillance, mais elles ont été retirées ultérieurement par la Banque mondiale et le Gouvernement de l'Inde. Ceci a amené le Secrétariat à estimer que tous les moyens de soutien dont le pays aurait besoin pour faciliter et simplifier la tâche future de surveillance, tels que l'infrastructure, des études ou des mécanismes de surveillance supplémentaires, ont été examinés en détail et couverts dans le plan de travail soumis. Le Fonds multilatéral, dans le cadre du renforcement des institutions, finance la collecte de données nécessaire à l'exécution du programme de pays et la communication des données visées à l'Article 7. On pourrait considérer comme un double financement tout appui continu offert au Gouvernement de l'Inde pour surveiller la production et l'utilisation du CTC, en plus du financement existant du renforcement des institutions. La Banque mondiale a affirmé que la surveillance du CTC et la communication de rapports sont des activités spécialisées. Dans le contexte de l'Inde, ces activités ont toujours été réalisées par le [...] UGP et il n'y a donc aucun dédoublement d'efforts;
- ii) Même si ces fonds ne sont pas considérés comme un double financement, il reste la question de la durée d'un tel financement, son ampleur et le type de supervision qui serait requis. En réponse aux demandes d'éclaircissement du Secrétariat, il a été indiqué que les dépenses à couvrir sont les coûts de personnel et de fonctionnement de l'UGP, notamment pour les déplacements liés à la surveillance et à la supervision des mécanismes de contrôle du CTC mis en place – représentant approximativement 10 000 \$ par mois. Le financement envisagé couvrira ces coûts pendant environ 2,5 ans. La Banque mondiale a indiqué par ailleurs que les détails sur les comptes rendus pourront être discutés durant la réunion du Comité exécutif, selon l'approche stratégique convenue, qui inclurait inévitablement l'examen de rapports sur l'utilisation des fonds lorsqu'ils seront épuisés;
- iii) L'approche suggérée par la Banque mondiale sur l'administration du financement est fondée sur celle que le Comité exécutif avait approuvée dans sa décision 56/13 pour trois secteurs en Chine, à savoir les plans sectoriels pour les mousses, les halons et la production de CFC, qui permettait de poursuivre la mise en œuvre après la fin des accords, en appliquant des procédures simplifiées:
- a. Le Secrétariat a fait observer que la Banque mondiale a choisi comme modalité de mise en œuvre un accord de subvention avec une date finale

déterminée (décembre 2013), qui a été acceptée par le Gouvernement de l'Inde. De fait, la proposition de la Banque transfère au Secrétariat la responsabilité de la supervision des fonds destinés au reste de la mise en œuvre (financement de la poursuite du fonctionnement d'un UGP). Il y a plusieurs solutions possibles à la stratégie proposée, dont le premier et le plus important serait de retourner les fonds. Une autre possibilité serait de négocier un nouvel accord de subvention entre le Gouvernement de l'Inde et la Banque mondiale, ou de transférer la mise en œuvre à une autre agence; cette dernière solution avait été adoptée par la Banque et acceptée par le Comité exécutif pour des plans d'élimination au Chili, en Équateur et en Tunisie. Les trois solutions mentionnées sont conformes aux rôles et responsabilités établies des diverses parties prenantes, alors que la méthode suggérée par la Banque mondiale est plus problématique. Invitée par le Secrétariat à donner son point de vue, la Banque a indiqué que le Gouvernement de l'Inde ne lui a pas pour le moment demandé de contacter d'autres agences. Elle est cependant prête à considérer toute autre possibilité qui serait acceptable au Gouvernement de l'Inde et aux membres du Comité exécutif. Ces différentes solutions seront d'ailleurs examinées et acceptées en principe durant la 70<sup>e</sup> réunion, ou sinon, il serait toujours temps de les étudier avant la dernière réunion de 2013 du Comité;

- b. Les procédures simplifiées définies dans la décision 56/13 prévoient la poursuite des vérifications indépendantes et les rapports sur la vérification des comptes seront soumis annuellement au Comité exécutif à compter de 2009. La Banque mondiale facilitera l'examen et la soumission de toutes modifications aux plans de travail et aux rapports de la vérification des comptes au Comité exécutif. Le Secrétariat a reçu les vérifications des activités d'élimination de la Banque mondiale soumises à la 65<sup>e</sup> réunion. Le Gouvernement de la Chine a également soumis à la 65<sup>e</sup> réunion, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, des états des soldes qui restent de chacune des tranches approuvées, pour chaque secteur visé, ainsi qu'une fiche du solde des comptes décrivant les recettes et les dépenses de tous les plans de mise en œuvre exécutés par la Banque mondiale. Aucun détail n'a été donné sur les activités financées. Les chiffres figurant dans les documents soumis semblent suggérer que d'autres rapports financiers devront être présentés avant que les fonds ne soient épuisés. Mais jusqu'à date, le Secrétariat n'a reçu aucun autre rapport (voir aussi les renseignements connexes figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/10);
- c. En rétrospective, il est évident que les responsabilités des diverses parties intéressées (le Gouvernement, l'agence d'exécution, le Secrétariat) et leurs mandats respectifs ne favorisent pas le succès d'une telle démarche en vue de la poursuite de la surveillance. La méthode entreprise en application de la décision 56/13 libère la Banque mondiale de toute obligation de rendre compte des fonds et de leur utilisation; le Comité exécutif n'a donc aucun moyen d'obtenir une évaluation détaillée ou un recours quelconque en cas de besoin et le Secrétariat devra sans doute effectuer un examen des activités et des dépenses d'un gouvernement uniquement sur la base du rapport de ce gouvernement et en fonction de

ses règles comptables et ses pratiques d'acquisition, une tâche pour laquelle le Secrétariat n'a ni l'expérience, ni le mandat, ni le matériel ou la structure organisationnelle; et

- d. L'expérience acquise par le Secrétariat dans la démarche entreprise avec les projets de la Chine ne soutient pas la poursuite de la même approche ou d'une approche similaire. Il existe d'autres solutions qui ont été appliquées, notamment le transfert des fonds aussi bien que des responsabilités à une autre agence d'exécution.

- **Ajouter** les alinéas 21 d) à g) ci-après:

Ou

- d) À envisager d'approuver certaines ou toutes les activités proposées dans le plan de travail pour l'élimination du CTC en Inde, à la lumière des observations et des renseignements fournis;
- e) À envisager de demander à la Banque mondiale de transférer à une autre agence d'exécution les fonds jugés nécessaires à la poursuite du fonctionnement du Groupe de gestion de projets aux fins de surveillance au-delà de 2013;
- f) À demander au Gouvernement du Japon, en sa qualité d'agence bilatérale, ainsi qu'à l'ONUDI, de ne pas prendre de nouveaux engagements et de retourner le solde des fonds d'ici la fin de 2013; et
- g) À demander à la Banque mondiale, à l'ONUDI et au Gouvernement du Japon à titre d'agence bilatérale de présenter un rapport spécifique, incluant divers rapports sur les activités en cours et les activités achevées depuis la 70<sup>e</sup> réunion, les dépenses connexes, les soldes restants, les obligations et le calendrier d'achèvement, concernant leurs activités respectives, ainsi qu'un résumé, à soumettre à la Banque mondiale en tant qu'agence principale, huit semaines avant la tenue de la dernière réunion de 2014.

-----